



Republique Démocratique du Congo

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



LE MINISTRE D'ÉTAT,
MINISTRE EN CHARGE DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

FEUILLE DE ROUTE

2021-2023

JUIN 2021

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1. CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en place du Gouvernement de l'Union Sacrée de la Nation, dont la mission principale est de matérialiser la vision du Chef de l'État, le Ministère de l'Aménagement du Territoire, élevé au rang de Ministère d'État, a reçu des assignations spécifiques telles que spécifiées par l'Ordonnance n° 20/017 du 27 mars 2020 qui fixe les attributions des Ministères.

Afin de réaliser ses missions, le Ministre d'État, Ministre de l'Aménagement du Territoire, dans une approche participative, a initié un atelier pour faire l'état des lieux des activités et des organes de son Ministère, afin d'écouter les différents acteurs concernés de manière à réunir les informations nécessaires pour l'établissement de la présente feuille de route.

2. PILIERS DE LA FEUILLE DE ROUTE 2021-2023

A la lumière des constats, informations et données recueillies au cours de cet atelier, et au regard des missions lui assignées ainsi que des objectifs du Gouvernement de l'Union Sacrée de la Nation, le Ministre d'État, Ministre de l'Aménagement du Territoire met en place la feuille de route suivante, composée de cinq piliers principaux ci-après :

1. Revisitation du cadre organique du Secrétariat Général à l'Aménagement du Territoire et des missions des organes du Ministère ;
2. Renforcement des capacités opérationnelles des organes et Agents du Ministère de l'Aménagement du Territoire ;
3. Diversification et mobilisation des sources de financements ;
4. Poursuite et parachèvement de la réforme sur l'Aménagement du Territoire ;
5. Mise en œuvre des projets.

3. AXES DE LA FEUILLE DE ROUTE 2021-2023

Chacun des cinq piliers, sus-évoqués, se décline en plusieurs axes qui constituent des objectifs spécifiques à atteindre. Cette feuille de route 2021-2023 compte vingt et un axe ci-dessous :

- (1) Harmoniser les missions des organes du Ministère ;
- (2) Restructurer l'organisation des différents organes du Ministère afin de les rendre plus efficaces face à leurs nouvelles missions ;
- (3) Adapter le cadre organique du Secrétariat à l'Aménagement du Territoire ;
- (4) Transformer les Agences en Établissements publics ;
- (5) Améliorer le cadre d'accueil et de travail des Agents (bureaux, équipements) ;
- (6) Améliorer la logistique des Agents (équipements, matériels de travail et charroi automobile) ;
- (7) Mise à niveau des Agents ;
- (8) Améliorer les conditions sociales des Agents (salaires, primes et autres avantages sociaux) ;
- (9) Mobiliser les sources de financements internes existantes ;
- (10) Mobiliser les sources de financements externes existantes ;
- (11) Créer une nouvelle structure de mobilisation interne des ressources financières (FONAT) ;
- (12) Rechercher de nouveaux partenariats financiers ;

- (13) Plaidoyer pour adoption et promulgation de la Loi sur l'Aménagement du Territoire ;
- (14) Vulgariser et mettre en œuvre la Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire, sensibiliser les acteurs ;
- (15) Élaborer les guides méthodologiques d'élaboration des Plans Provinciaux de l'Aménagement du Territoire (PPAT) et des Plans Locaux de l'Aménagement du Territoire (PLAT) ;
- (16) Réaliser les analyses sectorielles en vue de l'élaboration du Schéma National de l'Aménagement du Territoire (SNAT) ;
- (17) Finaliser le rapport de diagnostic afin d'élaborer le Schéma National d'Aménagement du Territoire ;
- (18) Constituer une base de données complète relative à l'Aménagement du Territoire ;
- (19) Finaliser les études d'Aménagement de Lumumbaville, de Kasumbalesa et créer des nouvelles villes ;
- (20) Rénover les villes anciennes ;
- (21) Mettre en œuvre des projets spécifiques relatifs à l'Aménagement du Territoire.

4. ACTIONS A MENER POUR LA REALISATION DE LA FEUILLE DE ROUTE 2021-2023

Pour réaliser les objectifs spécifiques à chaque axe, des actions concrètes sont envisagées, avec pour chacune d'entre elles, un résultat attendu, un indicateur objectivement mesurable, vérifiable et une responsabilité bien définie, en termes de suivi de réalisation ainsi que l'échéance à laquelle elle est censé être réalisée.

5. BUDGET ESTIMATIF DE MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE 2021-2023

Pour mettre en œuvre les actions envisagées, en plus de la mobilisation des ressources humaines et matérielles, des ressources financières doivent être mises à contribution. Une estimation des fonds à mobiliser se chiffre à un montant total équivalent **en CDF, au taux budgétaire de 2040 :**

Septante-six milliards cent nonante millions trois cent vingt-huit mille (CDF 76 190 328 000)

II. JUSTIFICATION DU CHOIX DES PILIERS ET AXES

Pilier 1 Revisitation du cadre organique du Secrétariat Général à l'Aménagement du Territoire et des missions des organes du Ministère

Axe 1 Harmoniser les missions des organes du Ministère

Constat : Chevauchement des missions entre divers organes, affectant ainsi leur efficacité.

Objectif visé : Recentrer les missions de chaque organe et créer des passerelles harmonieuses.

Résultat attendu : Suppression des chevauchements entre les organes et accroissement de leur efficacité.

Responsable : Cabinet / Administration / Agences

Axe 2 Restructurer l'organisation des différents organes du Ministère afin de les rendre plus efficaces face à leurs nouvelles missions

Constat : Chevauchement des attributions entre sous-structures de certains organes
Objectif visé : Adapter les attributions des sous-structures aux missions des organes
Résultat attendu : Suppression des chevauchements et sous-structures plus compétitives
Responsable : Cabinet / Administration / Agences

Axe 3 Adapter le cadre organique du Secrétariat à l'Aménagement du Territoire

Constat : Cadre organique non adapté à la structure actuelle du Secrétariat Général
Objectif visé : Adapter le cadre organique à la structure actuel du Secrétariat Général
Résultat attendu : Cadre organique plus adapté et plus efficient
Responsable : Cabinet / Administration / Fonction publique

Axe 4 Transformer les Agences en Établissements publics dont notamment l'Agence Nationale de Création et de Rénovation des Villes et Développement des Territoires (ANACREVIT)

Constat : Attente des décrets de transformation des agences en établissements publics dont notamment l'Agence Nationale de Création et de Rénovation des Villes et Développement des Territoires (ANACREVIT)
Objectif visé : Pérenniser les activités des agences et les rendre plus efficaces
Résultat attendu : Décrets de transformation des agences signés par le Premier Ministre après approbation par le conseil des ministres dont notamment celui relatif à l'Agence Nationale de Création et de Rénovation des Villes et Développement des Territoires (ANACREVIT)
Responsable : Cabinet / Agences

Pilier 2 Renforcement des capacités opérationnelles des organes et Agents du Ministère de l'Aménagement du Territoire

Axe 5 Améliorer le cadre d'accueil et de travail des Agents : bureaux, équipements

Constat : Précarité et insuffisance de locaux et équipements bureautiques
Objectif visé : Doter chaque agent d'un espace de travail et des équipements bureautiques adéquats
Résultat attendu : Cadre d'accueil et de travail de chaque agent amélioré
Responsable : Cabinet / Administration / Agences

Axe 6 Redorer l'image de marque du Ministère de l'Aménagement du Territoire par l'amélioration de la logistique des Agents (équipements informatiques, matériels de travail et charroi automobile)

Constat : Image de marque du Ministère de l'Aménagement du Territoire ternie, insuffisance et vieillissement des équipements informatiques et matériels de travail

Objectif visé : Redorer l'image de marque du Ministère de l'Aménagement du Territoire et doter chaque agent des équipements et matériels de travail adaptés à ses missions

Résultat attendu : Image de marque du Ministère de l'Aménagement du Territoire redorée et chaque agent équipé et motivé pour une meilleure productivité

Responsable : Cabinet / Administration / Agences

Axe 7 Mise à niveau des Agents

Constat : Inadéquation de certains profils, absence de formations de mise à niveau des Agents

Objectif visé : Améliorer les capacités techniques et organisationnelles des Agents

Résultat attendu : Agents formés, compétents et opérationnels

attendu :

Responsable : Cabinet / Administration / Agences

Axe 8 Améliorer les conditions sociales des Agents : salaire, primes et autres avantages sociaux

Constat : Modicité de salaire, non mécanisation de certains Agents et faibles avantages sociaux

Objectif visé : Mécaniser tous les Agents et améliorer leurs conditions sociales

Résultat attendu : Salaires, primes et autres avantages sociaux décents accordés aux Agents

attendu :

Responsable : Cabinet

Pilier 3 Mobilisation et diversification des sources de financements

Axe 9 Mobiliser les sources internes existantes

Constat : Non mise à disposition de la contrepartie du Gouvernement et existence de plusieurs taxes qui échappent au Ministère de l'AT

Objectif visé : Répertorier et récupérer toutes les taxes revenant de droit au Ministère de l'Aménagement du Territoire et mobiliser les fonds de contrepartie

Résultat attendu : Ressources financières internes mobilisées

attendu :

Responsable : Cabinet

Axe 10 Mobiliser les sources externes existantes

Constat : Conditionnalités contraignantes pour accéder aux financements des PTF actuels

Objectif visé : Assouplir les conditionnalités d'accès aux financements des PTF actuels

Résultat attendu : Ressources financières externes mobilisées

attendu :

Responsable : Cabinet / Administration / Agences

Axe 11 Faire du Ministère de l'Aménagement du Territoire un organe de mobilisation des recettes et créer une nouvelle structure de mobilisation interne des ressources financières (Fonds National d'Aménagement du Territoire, FONAT en sigle), par un Décret signé par de Votre Excellence

Constat : Insuffisance de financements nécessaires pour la mise en œuvre du programme du Ministère de l'Aménagement du Territoire

Objectif visé : Devenir un organe de mobilisation de recettes et accroître sa capacité financière pour la mise en œuvre de l'Aménagement du Territoire.

Résultat attendu : Mobilisation des recettes et accroissement de ressources financières du Ministère d'Aménagement du Territoire

Responsable : Cabinet

Axe 12 Rechercher des nouveaux partenariats financiers

Constat : Disponibilité de certains partenaires à appuyer l'action du Ministère de l'Aménagement du Territoire

Objectif visé : Négocier les meilleures conditionnalités d'accès aux financements

Résultat attendu : Accroissement des ressources financières du Ministère

Responsable : Cabinet

Pilier 4 Poursuite et parachèvement de la réforme sur l'Aménagement du Territoire

Axe 13 Plaidoyer pour adoption et promulgation de la Loi sur l'Aménagement du Territoire

Constat : Loi en attente de vote au Parlement

Objectif visé : Approcher les députés et les sénateurs et faire le plaidoyer pour l'adoption de la loi y relative

Résultat attendu : Loi adoptée au parlement et promulguée par le Chef de l'État

Responsable : Cabinet

Axe 14 Vulgariser et mettre en œuvre la Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire (PNAT), sensibiliser les acteurs

Constat : Politique Nationale de l'AT non vulgarisée par manque de financement

Objectif visé : Vulgariser la Politique Nationale de l'AT et sensibiliser les acteurs concernés

Résultat attendu : Politique Nationale de l'AT vulgarisée et mise en œuvre ; acteurs concernés sensibilisés

Responsable : Cabinet / Administration / Agences

Axe 15 Élaborer les guides méthodologiques d'élaboration des Plans Provinciaux de l'Aménagement du Territoire (PPAT) et des Plans Locaux de l'Aménagement du Territoire (PLAT)

Constat : Guides méthodologiques d'élaboration des PPAT, PLAT non élaborés
Objectif visé : Élaborer les guides méthodologiques d'élaboration des PPAT et PLAT
Résultat attendu : Guides méthodologiques d'élaboration des PPAT et PLAT élaborés
Responsable : Cabinet / Administration / Agences

Axe 16 Réaliser les analyses sectorielles en vue de l'élaboration du Schéma National de l'Aménagement du Territoire (SNAT)

Constat : Analyses sectorielles non encore réalisées
Objectif visé : Analyser les secteurs agricole et forestier avant la finalisation du SNAT
Résultat attendu : Secteurs agricoles et forestiers analysés
Responsable : Cabinet / Administration / Agences

Axe 17 Finaliser le rapport de diagnostic afin d'élaborer le Schéma National d'Aménagement du Territoire

Constat : Rapport de diagnostic non finalisé et SNAT non élaboré
Objectif visé : Finaliser le rapport de diagnostic et élaborer le SNAT
Résultat attendu : Rapport de diagnostic finalisé et SNAT élaboré
Responsable : Cabinet / Administration / Agences

Axe 18 Constituer une base des données complète

Constat : Base des données incomplète et non à jour,
Objectif visé : Structurer et élargir la base des données de l'Aménagement du Territoire
Résultat attendu : Base des données élargie, à jour et disponible
Responsable : Cabinet / Administration / Agences

Pilier 5 Mise en œuvre des projets

Axe 19 Finaliser les études d'Aménagement de Lumumbaville, de Kasumbalesa et créer des nouvelles villes

Constat : Études d'Aménagement non réalisées
Objectif visé : Réaliser les études d'Aménagement de ces deux villes
Résultat attendu : Études d'Aménagement de Lumumbaville, Kasumbalesa et nouvelles villes réalisées
Responsable : Cabinet / Administration / Agences

Axe 20 Rénover les villes anciennes

Constat : Nécessité d'assainir et réaménager les anciennes villes
Objectif visé : Assainir et réaménager les anciennes villes

Résultat Anciennes villes rénovées
attendu :
Responsable : Cabinet / Administration / Agences

Axe 21 Mise en œuvre des projets spécifiques

Constat : Nécessités d'Aménagement du Territoire
Objectif visé : Aménager le Territoire national et impulser le développement
Résultat Territoire national aménagé et développé
attendu :
Responsable : Cabinet / Administration / Agences

IV. BUDGET ESTIMATIF POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE LA FEUILLE DE ROUTE 2021-2023
 (Exprimé en équivalent USD)

N°	Action	Échéance exprimée en trimestre (3 mois) à partir du mois de juin 2021																
		T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12					
P1	Revisitation du cadre organique du Secrétariat Général à l'Aménagement du Territoire et des missions des organes du Ministère																	
A1	Harmoniser les missions des organes du Ministère																	
1	Comparer les missions actuelles des organes et en dégager les chevauchements éventuels	0																
2	Comparer les points forts, faibles et les opportunités qu'offre chaque organe	0																
3	Affiner et préciser les missions de chaque organe	20 000																
	Total 1																	20 000
A2	Restructurer l'organisation des différents organes du Ministère afin de les rendre plus efficaces face à leurs nouvelles missions																	
4	Examiner la structure de chaque organe et dégager les écarts par rapport à ses missions	0																
5	Adapter la structure de chaque organe à ses missions	20 000																
	Total 2																	20 000
A3	Adapter le cadre organique du Secrétariat à l'Aménagement du Territoire																	
6	Organiser l'atelier de ré-visitation du cadre organique du SG à l'AT	20 000																
7	Sensibiliser les acteurs du Ministère sur le nouveau cadre organique du SG de l'AT	32 200																

N°	Action	Échéance exprimée en trimestre (3 mois) à partir du mois de juin 2021																
		T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12					
23	Suivi de l'amélioration du traitement salarial et les avantages sociaux des Agents					20 000	20 000											
	Total 8																	60 000
P3	Mobilisation et diversification des sources de financements																	
A9	Mobiliser les sources internes existantes																	
24	Lister les taxes et autres redevances à récupérer des autres Ministères	0																
25	Mettre en place des mécanismes de reprise des taxes et autres redevances revenant de droit au MAT		50 000															
	Total 9																	50 000
A10	Mobiliser les sources externes existantes																	
26	Suivre l'évolution de l'évaluation de CAFI et faire le Suivi nécessaire	1 000	1 000	1 000														
	Total 10																	3 000
A11	Faire du Ministère de l'Aménagement du Territoire un organe de mobilisation des recettes et créer une nouvelle structure de mobilisation interne des Ressources financières (Fonds National d'Aménagement du Territoire, FONAT en sigle)																	
27	Élaborer le projet de décret portant création de Fonds National d'Aménagement du Territoire, FONAT en sigle, à soumettre aux commissions techniques du Gouvernement	20 000																
28	Suivi auprès des commissions techniques du Gouvernement	0																
	Total 11																	20 000
A12	Rechercher des nouveaux partenariats financiers																	

N°	Action	Échéance exprimée en trimestre (3 mois) à partir du mois de juin 2021												
		T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	
29	Rencontres avec des partenaires potentiels susceptibles d'accompagner le Ministère de l'AT	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000
30	Contacteur les Ministères de l'urbanisme et des ITP pour bénéficier d'une partie du financement du projet KIN ELENDI au bénéfice de ANACREVI	0												
31	Contacteur COFED pour explorer la possibilité d'un financement sur demande de PUE	1 000												
32	Elaborer un manuel de procédures administratives et financières	20 000												
	Total 12													941 000
P4	Poursuite et parachèvement de la réforme sur l'Aménagement du Territoire													
A13	Plaidoyer pour adoption et promulgation de la Loi sur l'Aménagement du Territoire													
33	Suivi auprès des Députés et Sénateurs	300 000												
34	Suivi de la Loi sur l'AT auprès de la Présidence pour promulgation		0	0										
	Total 13													300 000
A14	Vulgariser et mettre en œuvre la politique Nationale de l'Aménagement du Territoire, sensibiliser les acteurs													
35	Mettre à jour le chronogramme (budgétisé) d'activités de vulgarisation sensibilisation et mise en œuvre de la PNAT	1 000												
36	Mobiliser les Ressources nécessaires pour la mise en application du chronogramme	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000

N°	Action	Échéance exprimée en trimestre (3 mois) à partir du mois de juin 2021																
		T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12					
45	Piloter la réalisation de l'étude de base sur le potentiel agricole de la RDC		41 667	29 167	41 667	29 167	41 667	29 167	41 667	29 167	41 667	29 167						
46	Piloter la réalisation de l'étude de base sur le capital forestier de la RDC	41 667	29 167	41 667	29 167	41 667	29 167	41 667	29 167	41 667	29 167	41 667	29 167					
	Total 16																	850 000
A17	Finaliser le rapport de diagnostic et élaborer le Schéma National d'Aménagement du Territoire																	
47	Finaliser le rapport diagnostic sur le Schéma National d'Aménagement du Territoire		20 000															
48	Piloter l'élaboration du Schéma National d'Aménagement du Territoire		20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
49	Organiser la validation du Schéma National d'Aménagement du Territoire																	
50	Suivi pour la promulgation du Schéma National d'Aménagement du Territoire																	
51	Vulgariser le Schéma National d'Aménagement du Territoire																	
52	Suivre la mise en œuvre du Schéma National d'Aménagement du Territoire																	
	Total 17																	2 386 000
A18	Constituer une base des données complète																	
																		1 320 000
																		133 000
																		133 000
																		0
																		200 000

N°	Action	Échéance exprimée en trimestre (3 mois) à partir du mois de juin 2021																						
		T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12											
76	Piloter l'aménagement des parkings publics dans la ville de Kinshasa	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000											
	Total 21																							12 820 000
	Total mensuel	1 324 000	1 122 000	5 918 200	1 770 834	3 020 834	545 834	1 958 502	1 172 502	3 132 494	920 000	2 275 000	2 960 000	2 960 000	2 960 000	2 960 000	2 960 000	2 960 000	2 960 000	2 960 000	2 960 000	2 960 000	2 960 000	2 706 000
	Total trimestriel	8 364 200	5 752 502	1 958 502	1 172 502	3 132 494	920 000	2 275 000	2 960 000	2 960 000	2 960 000	2 960 000	2 960 000	2 960 000	2 960 000	2 960 000	2 960 000	2 960 000	2 960 000	2 960 000	2 960 000	2 960 000	2 960 000	2 706 000
	Total Général																							37 348 200

Fait à Kinshasa, le 04 Juin 2021

Le Ministre d'État, Ministre en charge de l'Aménagement du Territoire, Me Guy LOANDO MBOYO



Hôtel du Gouvernement 6^{ème} niveau
Place Royal, Boulevard du 30 juin
Kinshasa / Gombe - RD Congo

+243 825 777 499 | +243 977 778 509

contact@minat-rdc.com